



Ville de Pertuis

Vu Le Maire

**Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2010 à 15 h 00
Conseil Général de Vaucluse - Avignon**

Objet : Aménagement de la route de la Bastidonne

Présents :

Pour la Mairie :

Monsieur Roger PELLENC, Monsieur le Maire

Madame Martine FROMONT, Adjointe déléguée à la politique de la ville et au développement des quartiers

Monsieur Lucien GALLAND, Conseiller municipal délégué au travaux et cimetière

Monsieur Serge SPINOSI, Directeur du centre technique municipal

Monsieur Yann LEYDET, Directeur de la politique de la ville et des quartiers

Pour le Conseil Général :

Monsieur LOVISOLO, Vice-président délégué Conseil Général de Vaucluse

Monsieur Xavier BERNARD, Vice Président de la Commission Travaux

Conseil Général de Vaucluse

Monsieur BARONE, Directeur des services techniques

Monsieur GOLZE, technicien chargé du projet

Pour la CPA :

Monsieur GIRARD, technicien direction aménagement du territoire

Pour l'association des riverains de la route de la Bastidonne :

Monsieur Guy LIENARD, Président de l'association

Monsieur CHAUSSONNET - riverain de la route de la Bastidonne

Monsieur BLAYER - riverain de la route de la Bastidonne

▪ **Position du Conseil Général** :

Monsieur BARONE, indique que la procédure de concertation du public pour le projet de la route de la Bastidonne a été menée dans les règles.

Il rappelle qu'un avis favorable a été émis à l'issue de cette concertation.

Les aménagements répondent à des critères de sécurité définis par le Conseil Général de Vaucluse.

La présence d'un terre plein central est, à son sens, indispensable au regard du nombre d'accès riverains présents sur une grande partie du projet.

Une opération mixte pourrait être engagée entre la Communauté du Pays d'Aix, la ville, avec une participation du Conseil Général 84.

Monsieur BERNARD énonce les options suivantes :

- soit le Conseil Général est maître d'ouvrage, le projet reste donc tel quel ;
- soit il est traité en tant que voie urbaine, il relève donc de la compétence de la ville ; le Conseil Général ne peut alors intervenir que sur la chaussée roulante.

Il propose dans ce cadre, que la voie départementale soit déclassée dans la domaine public communal et que le Conseil Général intervienne financièrement pour dédommager la commune, tel que prévu réglementairement.

Monsieur le Maire précise que le reclassement de la RD 973 sera possible, lors de la réalisation, de la déviation reliant Pertuis à Cadenet.

Déclasser l'entrée de ville, située route de la Bastidonne, pourrait être envisageable dans l'hypothèse de l'aménagement à court terme d'une déviation Sud-est.

Cependant, Monsieur LOVISOLO, informe que ce projet n'est pas à l'ordre du jour, et que l'aménagement de la route de la Bastidonne doit être traité en grande partie comme un « projet urbain ». Aussi, il indique qu'il est urgent de trouver un consensus à cette situation.

▪ **Position de l'association des riverains :**

Monsieur LIENARD précise que cette entrée de ville est extrêmement dangereuse et demande à ce que des mesures de sécurité soient prises rapidement.

Il déplore que seules les personnes concernées par des rétrocessions foncières aient été contactées lors de la concertation.

Les membres de l'association réitèrent leur opposition à la création d'une terre plein centrale, et d'un rond point surdimensionné (Quatre saisons).

Ils pensent que le projet présenté va générer d'importants ralentissements au niveau du rond point du cœur aux heures de pointe, et contribuera également à augmenter considérablement la circulation des véhicules dans les quartiers périphériques dont le gabarit des voies n'est pas adapté.

Monsieur le Maire souhaite savoir d'un point de vue financier à quel moment le Conseil Général de Vaucluse pourra inscrire les travaux à son budget.

Monsieur BARONE, lui indique que ces derniers pourraient démarrer en 2013 - 2014, s'il n'y a pas de problèmes avec les expropriations.

▪ **Position de la Communauté du Pays d'Aix :**

Monsieur GIRARD précise que la CPA a bien la compétence des entrées de ville.

Cette collectivité enregistre aujourd'hui 81 demandes d'aménagement émanant des différentes communes pour un budget global de 51 millions d'euros.

Aussi, il semble peu probable qu'elle puisse prendre en charge et réaliser ces travaux dans des délais proches.

Monsieur GIRARD pense que le projet, tel qu'il est présenté, est cohérent avec son environnement.

Cependant, il propose qu'une étude de trafic soit réalisée afin de bien mesurer l'impact du projet sur les quartiers périphériques.

Vu que ce dernier ne devrait pas démarrer avant les années 2013-2014, Monsieur le Maire pense que cette étude serait intéressante à mener.

Cependant, il ajoute qu'il faudrait aménager des équipements de sécurité dès à présent (plateaux traversants, feux intelligents...).

Monsieur SPINOSI conforte les propos de Monsieur le Maire, en rajoutant qu'un busage du fossé situé en accotement de la voie, ainsi qu'une installation d'éclairage public devraient être envisagés à court terme.

▪ **Relevés de décisions :**

- la ville va saisir la CPA afin qu'une étude de trafic soit lancée dans le périmètre du projet ;
- le Centre Technique Municipal et le CG84 vont procéder à l'évaluation du coût des travaux concernant le busage du fossé et l'installation de l'éclairage public sur la voie située entre le rond-point du cœur et l'entrée du lotissement Lou San Clar
- le Conseil Général 84 transmettra une copie du dossier d'aménagement à Monsieur GIRARD (CPA) ;
- le CTM étudiera les possibilités d'implantation d'équipements de sécurisation (plateaux traversants, feux rouges intelligents...) sur l'ensemble du projet. Ces propositions seront soumises à l'association des riverains, et par la suite transmises au Conseil Général de Vaucluse pour avis et validation.

La séance est levée à 17 heures